



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**  
Service Environnement-Risques

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LA REGULATION DU GRAND CORMORAN**  
**(*Phalacrocorax carbo sinensis*)**  
**durant la campagne 2018-2019 dans le département des Alpes de Haute-Provence**

---

**Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public**

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 10 septembre 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Cette consultation faite par la voie électronique sur le site internet de la préfecture des Alpes de Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation.

Le Directeur Départemental  
des Territoires,



Rémy BOUTROUX